

# Plan Local d'Urbanisme Commune de SERRAVAL

Loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010

## Plan de zonage

PLAN N°2	PROCÉDURES		
	ELABORATION	MODIFICATION	MISES A JOUR
ECHELLE 1 / 2 500	Arrête le		
Mise au point			
Conception L'Etat de l'urbanisme 21 avenue de la République 73100 St-Benoît	B.E. Dessin 19 rue de Genève 73000 AMBRIANT Tel : 04 50 45 54 00	Fond Cadastral 19 rue de Genève 73000 AMBRIANT Tel : 04 50 45 54 00	Mises à jour du bâti

### Légende

Pour toutes les zones : consulter obligatoirement le Plan d'Exposition aux risques (annexe du PLU)

- ZONE URBAINE**
- Ua - zone urbaine d'habitat
  - Ux - zone urbaine d'activités
- ZONE A URBANISER**
- AUa - zone à urbaniser souple
- ZONES AGRICOLES**
- A - zone agricole
  - Aa - zone agricole d'alpage
  - Ab - zone agricole bâtie : évolution de l'habitat existant
  - Abs - zone agricole bâtie : évolution de l'habitat secondaire existant
- ZONES NATURELLES**
- N - zone naturelle boisée
  - Nr - zone naturelle remarquable
  - Nh - zone humide et captages immédiats et rapprochés d'eau potable
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
- Espaces Boisés Classés (EBC)
  - Espaces Boisés Sensibles (EBS) : secteurs agricoles ou naturels à préserver selon l'art. L.123-1-5-7° pour leur intérêt écologique (corridors biologiques) et paysager (coupures vertes)
  - Emplacements réservés
  - Servitude de mixité sociale au titre de l'article L.123-1-16° du CU
  - Secteurs agricoles ou naturels à préserver selon l'art. L.123-1-5-7° du CU pour leur intérêt écologique (corridors biologiques) et paysager (coupures vertes)
  - Bâtiments d'élevage et d'alpage

